



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

mai 2019

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue au 745, rue Gouin, le lundi 6 mai 2019 à 19 h sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, et en la présence de la mairesse suppléante, Cathy Varnier, de la conseillère Céline Bourbeau et des conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette, Gérard Tremblay, du directeur général et secrétaire-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que du directeur général adjoint Alexis Grondin-Landry.

PROJET D'ORDRE DU JOUR
ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
Le 6 mai 2019 à 19 h

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 avril 2019
4. Présentation des organismes et période de questions
 - 4.1. M. Jean-François Therrien – Odeurs nauséabondes
 - 4.2. M. Réal Goupil – Parc Goupil
 - 4.3. Mme Caroline Langlois – Terrasses
 - 4.4. M. Sylvain Marcoux – Aménagement d'un parc canin
5. Service récréatif – M. François Séguin
 - 5.1. Commission des loisirs – Adoption du procès-verbal de la réunion du 24 avril 2019
 - 5.2. Parcs de quartier – Nouvelles enseignes – Proposition
 - 5.3. Poubelles déchets/récupération – Achat
 - 5.4. Distributeurs de sacs pour excréments de chiens – Achat
 - 5.5. Emploi et Développement social Canada - Emplois d'été Canada – Guides de rivière à Canot-Kayak – Réponse à la demande de subvention
 - 5.6. Terrains de soccer – Réparation des terrains – Début de saison
 - 5.7. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air - Projet de la deuxième phase du parc Gouin
6. Urbanisme
 - 6.1. Règlement général no. 259 – Adoption
 - 6.2. Premier projet de règlement no. 260 autorisant l'usage secondaire de type professionnel dans la zone Rpa-5, modifiant le règlement de zonage no. 108 – Adoption
 - 6.3. Rapport des permis émis du 1^{er} janvier au 30 avril 2019
 - 6.4. Terrasses extérieures – Projet-pilote – Exercice 2019
7. Gestion et administration
 - 7.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux
 - 7.1.1. FNX Innov – Réfection des services d'aqueduc et d'égout pluvial rue Principale Sud – Appel d'offres no. 2019-01 – Analyse des soumissions reçues
 - 7.1.2. Tonte des pelouses – Soumissions reçues
 - 7.1.3. Poste de directeur des Travaux publics, parcs et immeubles – Embauche de M. Alex Lehoux-Arel
 - 7.1.4. Travaux rue Belmont – Appel d'offres - Lancement
 - 7.2. Administration – Direction générale
 - 7.2.1. Gros rebuts – Dates des collectes – 2 juillet et 22 octobre 2019
 - 7.2.2. Communauté bleue – Élimination de la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

- 7.2.3. Société québécoise des infrastructures – Bail Sûreté du Québec – Renouvellement
- 7.2.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – Mme Louise Bédard – Avis de réclamation – Accusé de réception
- 7.2.5. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Climat Municipalités 2 – Volet 1 – Transport actif – Demande de subvention
- 7.2.6. MRC du Val-Saint-François – Gestion des déchets – Mise en commun
- 7.2.7. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programme de la TECQ – Programmation révisée
- 7.2.8. Union des municipalités du Québec – Carrefour du capital humain – Offre de services
- 7.2.9. Coopérative Niska – Politique familiale municipale – Offre de services
- 7.3. Police, incendies et sécurité civile
 - 7.3.1. Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François – Constats d'infraction émis du 01-01-2019 au 31 mars 2019 en vertu des règlements municipaux
- 8. Demande d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses
 - 8.1. Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020 – Demande de lettre d'appui
 - 8.2. Maison des jeunes L'Initiative – Tournoi des mai(T)res de la région de Valcourt - Invitation
 - 8.3. École secondaire du Tournesol – Tournoi de golf - Invitation
 - 8.4. Comité de l'Expo des jeunes de Richmond Youth Fair – Expo des jeunes – Demande d'aide financière
 - 8.5. Table de concertation pour les aînés de la MRC du Val-Saint-François – Calendrier-bottin 2020 – Offre de publicité
 - 8.6. Paroisse Sainte-Bibiane – Vente annuelle de fleurs – Demande de commandite
 - 8.7. Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – Souper des maires – Invitation
 - 8.8. M. Louis Carignan – Fête des voisins – Demande d'autorisation
 - 8.9. Assemblée de fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane – Projet d'aménagement et de rénovation du rez-de-chaussée du presbytère pour Les Trésors du partage - Fonds de développement des territoires – Demande d'appui
 - 8.10. Sûreté du Québec – Événement Café - Invitation
- 9. Correspondances diverses
 - 9.1. Mme Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones – Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario
- 10. État comparatif des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2019
- 11. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
- 12. Factures à être approuvées par le conseil municipal – Principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Levée de la réunion



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue aux gens présents dans la salle ainsi qu'aux élus et procède à l'ouverture de la séance.

2019-05-06-01

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.
(Adoptée)

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-05-06-02

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 avril 2019

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 15 avril 2019 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.
(Adoptée)

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET PÉRIODE DE QUESTIONS

À l'invitation du maire, les citoyens présents sont invités à faire part de leurs demandes ou commentaires concernant les dossiers municipaux.

2019-05-06-03

4.1. M. Jean-François Therrien – Odeurs nauséabondes

M. Jean-François Therrien fait part aux élus que les mauvaises odeurs émanant du parc industriel ont repris de plus bel. Il mentionne que ces odeurs sont insupportables et qu'il est inadmissible que les citoyens aient à subir ce désagrément qui affecte leur qualité de vie. Il veut que la Ville prenne tous les moyens pour que cette situation cesse. Le maire lui mentionne que le ministère de l'Environnement est intervenu l'an dernier.

À la suite de cette requête, la résolution suivante est adoptée:

CONSIDÉRANT QUE la qualité de vie des citoyens est primordiale;

CONSIDÉRANT QUE de fortes odeurs désagréables et anormales se dégagent d'une entreprise du parc industriel, et ce, pour une deuxième année consécutive;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond ne dispose d'aucune ressource humaine ou matérielle pour identifier la source de l'émanation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est l'autorité compétente en la matière et qu'il dispose des ressources nécessaires pour identifier la provenance et exiger que des correctifs nécessaires soient apportés le cas échéant;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de prendre les moyens nécessaires pour identifier la source des émanations d'odeurs désagréables et insupportables provenant du parc industriel et de mettre fin à celles-ci puisqu'elles incommode plusieurs citoyens; qu'une copie de la présente soit transmise à la Direction régionale dudit ministère ainsi qu'au député provincial du comté de Richmond.
(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

4.2. M. Réal Boucher – Parc Goupil

M. Réal Boucher demande à ce qu'un minimum d'entretien soit fait au parc Goupil. Il aurait besoin de l'aide du Service des travaux publics pour épandre de la terre et ramasser les branches qui se sont accumulées dans le ruisseau. La demande sera adressée audit Service.

4.3. Mme Caroline Langlois – Terrasses

Mme Caroline Langlois, propriétaire du bar Amigo, demande s'il serait possible que les autorisations de terrasses soient émises plus tôt afin de permettre la réalisation des installations. Le conseil lui mentionne que ce sera mis à l'agenda de janvier prochain.

4.4 M. Sylvain Marcoux – Aménagement d'un parc canin

M. Sylvain Marcoux dépose une pétition pour que la municipalité se dote d'un parc canin.

5. SERVICE RÉCRÉATIF – M. FRANÇOIS SÉGUIN

2019-05-06-04

5.1. Commission des loisirs – Adoption du procès-verbal de la réunion 24 avril 2019

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la réunion de la Commission des loisirs qui s'est tenue le 24 avril 2019, concernant les équipements et services municipaux, et qu'il entérine chacune des décisions et recommandations qui y sont contenues. (Adoptée)

5.2. Parcs de quartier – Nouvelles enseignes - Proposition

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

2019-05-06-05

5.3. Poubelles déchets/récupération - Achat

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'achat de 2 îlots de récupération à 2 voie savoir « déchets/récupération » auprès de Ni Corporation au montant total de 2 700 \$, taxes en sus, tel que présenté par le directeur du Service récréatif. (Adoptée)

2019-05-06-06

5.4. Distributeurs de sacs pour excréments de chiens - Achat

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser l'achat de 3 distributeurs de sacs pour excréments de chiens auprès de Practica au montant total de 400,50 \$, taxes en sus. (Adoptée)

5.5. Emploi et Développement social Canada – Emplois d'été Canada – Guides de rivière à Canot-Kayak – Réponse à la demande de subvention

Le directeur du Service récréatif fait part aux membres du conseil qu'il a reçu une réponse favorable d'Emploi et Développement social Canada dans le cadre du programme d'Emplois d'Été Canada. Sur les 3 postes qui ont été demandés, un seul a été accordé pour être guide de rivière à Canot-Kayak à raison de 280 heures à la moitié du salaire minimum, soit 6,25 \$ l'heure, pour une contribution totale de 1 750 \$. Il y aura donc lieu de puiser à même le budget des loisirs pour les 2 autres postes de guides rivière.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

5.6. Terrains de soccer – Réparation des terrains – Début de saison

Le directeur du Service récréatif informe les élus que des travaux d'entretien des terrains de soccer seront effectués avant le début de la saison. Ces travaux consistent essentiellement à du remplissage de terre et de l'ensemencement de gazon.

5.7. Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur – Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air – Projet de la deuxième phase du parc Gouin

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur nous avise que notre demande dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air pour notre projet de la deuxième phase du parc Gouin a été refusé parce que les demandes reçues ont dépassé l'enveloppe budgétaire disponible allouée au programme.

6. URBANISME

2019-05-06-07

6.1. Règlement général no. 259 – Adoption

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le règlement général no. 259. (Adoptée)

2019-05-06-08

6.2. Premier projet de règlement no. 260 autorisant l'usage secondaire de type professionnel dans la zone Rpa-5, modifiant le règlement de zonage no. 108 – Adoption

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'adopter le premier projet de règlement no. 260 autorisant l'usage secondaire de type professionnel dans la zone Rpa-6, modifiant le règlement de zonage no. 108 et que l'assemblée publique de consultation soit tenue le lundi 21 mai prochain à 18 h 45 à la salle des délibérations du conseil municipal.

(Adoptée)

6.3. Rapport des permis émis du 1^{er} janvier au 30 avril 2019

Les élus prennent connaissance du rapport des permis émis du 1^{er} janvier au 30 avril 2019 démontrant que 30 permis ont été émis représentant des investissements de 342 000 \$ et consistant essentiellement à des travaux de rénovation intérieurs et extérieurs.

2019-05-06-09

6.4. Terrasses extérieures – Projet-pilote – Exercice 2019

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser, pour la période du 6 mai au 31 octobre 2019, dans le cadre de son projet-pilote, l'installation de terrasses extérieures aux endroits suivants, à savoir:

- la terrasse du bar Amigo;
- la terrasse du restaurant Richmond Pizza;
- la terrasse du bar Gunter;
- la terrasse du bar Justin Time;
- la terrasse de la Place René-Thibault;
- la terrasse de la Fromagerie Le Campagnard;
- la terrasse du Restaurant La Desserte;
- la terrasse du Restaurant La Vieille Gare;

et ce, aux conditions suivantes:



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- la construction de terrasses sur l'espace public est autorisée uniquement pour un immeuble ayant un usage de restauration;
- une terrasse qui occupe l'espace public est une plate-forme ouverte, surélevée ou non par rapport au niveau du sol et attenante au bâtiment principal;
- une terrasse sur le domaine public ne peut être constituée que d'un seul niveau d'une hauteur maximale de 30 centimètres et être sans toiture;
- la construction d'une terrasse sur l'espace public doit obligatoirement avoir des panneaux d'une hauteur minimale de 1,37 mètre et maximale de 1,83 mètre couvrant les côtés donnant sur l'espace public. Toutefois, les panneaux à partir d'une hauteur de 0,9 mètre mesurée du niveau du plancher de la terrasse jusqu'à la hauteur maximale des panneaux devra être ajourée;
- un espace de 1,10 mètre doit être laissé libre pour la circulation entre la terrasse située sur l'espace public et le bord du trottoir;
- l'autorisation de la construction d'une terrasse sur l'espace public implique qu'aucun haut-parleur ne doit être installé sur la terrasse et aucune musique ne doit être projetée de l'intérieur du bâtiment principal vers la terrasse;
- la terrasse extérieure dans l'espace public ne doit pas être utilisée pour la présentation de concerts, de spectacles, de représentations théâtrales et cinématographiques ou d'activités de danse et aucune activité de cuisson ne doit avoir lieu sur la terrasse;
- les terrasses n'ayant pas de structure et utilisant l'espace public devront laisser une distance de 1,10 mètre du bord du trottoir et faire un aménagement paysager;
- la structure devra être démontée au plus tard le 15 novembre 2019.

(Adoptée)

7. GESTION ET ADMINISTRATION

7.1. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux

2019-05-06-10

7.1.1. FNX Innov – Réfection des services d'aqueduc et d'égout pluvial rue Principale Sud – Appel d'offres no. 2019-01 – Analyse des soumissions reçues

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres publics visant la réfection des services d'aqueduc et d'égouts pluviaux, de pavage et de réfection de trottoirs sur la rue Principale Sud;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public no. 2019-01 soumise sur le site internet du Système électronique d'appels d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec le 1^{er} février 2019;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues, à savoir :

Soumissionnaires	Montant	Conforme
Eurovia Québec Construction inc.	1 599 483,23 \$, taxes en sus	Oui
Sintra inc. région Estrie	1 620 000 \$, taxes en sus	Oui
R. Guilbault Construction inc.	1 768 364,81 \$, taxes en sus	Oui
T.G.C. inc.	1 869 521 \$, taxes en sus	Oui
Excavation McBM inc.	1 915 750,03 \$, taxes en sus	Oui

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité de FNX Innov;

POUR CES MOTIFS,



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir la soumission de la firme Eurovia Québec Construction inc. au montant de 1 599 483,23 \$, taxes en sus, pour la réalisation de travaux de réfection des services d'aqueduc et d'égouts pluviaux, de pavage et de réfection de trottoirs sur la rue Principale Sud. (Adoptée)

2019-05-06-11

7.1.2. Tonte des pelouses - Soumissions reçues

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir l'offre de M. Luc Gendron pour la tonte des pelouses appartenant à la municipalité au montant de 21 650 \$, taxes en sus. (Adoptée)

2019-05-06-12

7.1.3. Poste de directeur des Travaux publics, parcs et immeubles - Embauche de M. Alex Lehoux-Arel

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de procéder à l'embauche de M. Alex Lehoux-Arel au poste de directeur du Service des travaux publics, parcs et immeubles et que son entrée en fonction soit fixée au 27 mai 2019. (Adoptée)

2019-05-06-13

7.1.4. Travaux Rue Belmont - Appel d'offres - Lancement

CONSIDÉRANT QUE le plan quadriennal d'investissements 2019-2022 prévoit la réfection de la rue Belmont en 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2019-03-04-13 autorisant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, volet Redressement des infrastructures routières locales;

CONSIDÉRANT QUE la demande qui a été déposée auprès du ministère des Transports est complète et répond aux exigences du programme;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière peut atteindre 75% des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec ne peut garantir ni la date de confirmation de l'aide financière ni le montant de cette dernière;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur général adjoint recommandent au conseil de repousser d'une année la réalisation des travaux compte tenu de l'octroi d'une aide financière possible de 75% du coût des travaux admissibles;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay d'autoriser le lancement, en 2019, de l'appel d'offres pour la réalisation des travaux de resurfaçage et de réfection des trottoirs de la rue Belmont tel que prévu au plan quadriennal d'investissements 2019-2022.

Le conseiller Boutin demande un vote nominatif sur l'adoption de cette résolution. Les conseillers Lancaster, Mallette et Tremblay votent en faveur de l'adoption de la résolution. Les conseillers Bourbeau, Boutin et Varnier votent contre l'adoption de la résolution. Le maire exerce son vote en faveur de l'adoption de la résolution.

La résolution est donc ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

7.2. Administration – Direction générale

7.2.1. Gros rebuts – Dates des collectes – 2 juillet et 22 octobre 2019

Le directeur informe que les collectes des gros rebuts se feront les 2 juillet et 22 octobre prochains.

2019-05-06-14

7.2.2. Communauté bleue – Élimination de la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales

CONSIDÉRANT QU'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

CONSIDÉRANT QUE la production de chaque bouteille d'eau à usage unique implique, entre autres, des opérations d'extraction pétrolière, de raffinage, de plasturgie, transport, de prélèvement d'eau, d'extraction et transformation de bois qui génèrent tous de nombreux gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ces bouteilles d'eau à usage unique ne dure que quelques heures voire quelques instants puis génère ensuite un déchet qui bien que recyclable se retrouve régulièrement à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE des alternatives durables générant beaucoup moins de pollution et de déchets existent (l'utilisation d'un contenant réutilisable, présence de fontaines publiques) et qu'elles ont le potentiel de servir des milliers de fois, et ce, tout en permettant d'éviter à chacune de ces fois la fabrication ci-mentionnée des bouteilles d'eau à usage unique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond dispense à ses citoyens un service de traitement des eaux d'une qualité exceptionnelle, et ce, à un coût très concurrentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond a investi des sommes considérables afin d'assurer un approvisionnement en eau de qualité;

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers :

QUE la Ville de Richmond réitère son engagement à protéger l'eau en tant que bien collectif;

QUE la Ville de Richmond reconnaît et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est primordial pour tous les citoyens;

QUE la Ville de Richmond s'engage à éliminer graduellement la vente ou la distribution de bouteilles d'eau à usage unique dans ses établissements, de même que lors de ses événements publics;

QUE la Ville de Richmond s'engage à faire la promotion des services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements. (Adoptée)



2019-05-06-15

7.2.3. Société québécoise des infrastructures – Bail Sûreté du Québec – Renouvellement

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du bail 9740-03 de la Société québécoise des infrastructures concernant les locaux occupés par la Sûreté du Québec au 735, rue Gouin;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un renouvellement pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2024;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de renouveler le bail des locaux de la Sûreté du Québec par la Société québécoise des infrastructures pour la période du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2024; que le maire ou le maire suppléant et le directeur général soient autorisés à signer tous documents donnant effet aux présentes. (Adoptée)

7.2.4. La Mutuelle des municipalités du Québec – Mme Louise Bédard – Avis de réclamation – Accusé de réception

Le directeur dépose un accusé de réception émis par la Mutuelle des municipalités du Québec relativement à un avis de réclamation reçu de Mme Louise Bédard suite à l'infiltration d'eau par la fondation de sa propriété le 20 avril dernier.

2019-05-06-16

7.2.5. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Climat Municipalités 2 – Volet 1 – Transport actif – Demande de subvention

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le dépôt du projet « Planification stratégique pour le réseau de transport actif de la Ville de Richmond » au programme Climat Municipalités 2, volet 1; que le directeur général adjoint, Alexis Grondin-Landry, soit le représentant de la municipalité pour ledit projet auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation du projet, qu'il en soit également le gestionnaire et qu'il soit autorisé à signer tous documents donnant effet aux présentes, dont la convention d'aide financière; que la Ville de Richmond s'engage à défrayer sa part des coûts admissibles, soit 10 000 \$.
(Adoptée)

2019-05-06-17

7.2.6. MRC du Val-Saint-François – Gestion des déchets – Mise en commun

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François a obtenu une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de présenter un projet pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la mise en commun de services liés à la collecte, au transport et à l'élimination des déchets pour les municipalités de son territoire;

ATTENDU QU'en comparant les coûts déclarés par l'ensemble des municipalités pour le transport et la collecte des déchets de 2014 et les coûts déclarés avec une même fréquence de collecte par la MRC pour le transport et la collecte des matières recyclables de 2014, une économie d'échelle semble être possible;

ATTENDU QUE la manière optimale pour évaluer les coûts reliés à la prise en charge par la MRC de ce service est de réaliser un appel d'offres pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets de l'ensemble des municipalités intéressés à participer au projet;

ATTENDU QU'avant de lancer l'appel d'offres, la MRC doit connaître les municipalités qui sont intéressées à participer au projet;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

ATTENDU QU'un terrain d'entente entre les municipalités participantes doit être trouvé pour établir les modalités de collecte à inclure dans l'appel d'offres;

ATTENDU QUE la présente résolution vise à déterminer l'intérêt de chaque municipalité à participer au projet de mise en commun selon les modalités de collectes proposées, mais n'engage pas la municipalité à accepter le résultat de l'appel d'offres;

ATTENDU QUE si le résultat de l'appel d'offres est concluant et que les municipalités souhaitent poursuivre la démarche de mise en commun, une entente intermunicipale déléguant la gestion de la collecte, le transport et l'élimination des déchets à la MRC devra être adoptée;

ATTENDU QUE si le projet de mise en commun a lieu et se déroule selon l'échéancier prévu, la collecte offerte par la MRC débiterait en janvier 2021;

ATTENDU QU'en laissant le choix de la journée de collecte aux entrepreneurs la collecte a tendance à avoir un impact à la baisse sur le prix des soumissions;

ATTENDU QUE l'option de fréquence de collecte qui sera retenue pour l'appel d'offres sera celle qui aura reçu le plus d'appui dans les modèles de résolution parmi les municipalités en pondérant le choix de chaque municipalité au prorata du nombre d'unités d'occupation;

POUR CES MOTIFS,

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers:

QUE la Ville de Richmond refuse d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte aux 3 semaines pour un total de 17-18 collectes;

QUE la Ville de Richmond accepte d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte aux 2 semaines l'été (juin à septembre) et 4 semaines l'hiver pour un total de 17-18 collectes annuellement;

QUE la Ville de Richmond refuse d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte mensuelle pour un total de 12 collectes;

QUE la Ville de Richmond accepte de laisser à l'entrepreneur le choix de la journée de collecte;

QUE la Ville de Richmond accepte d'être incluse dans l'appel d'offres sous la condition que les seuls contenants de collecte acceptés seront des bacs roulants ou des conteneurs;

QUE la Ville de Richmond accepte d'être incluse dans l'appel d'offres avec une fréquence de collecte des encombrants de 2 fois par année;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.
(Adoptée)

2019-05-06-18

7.2.7. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme de la TECQ - Programmation révisée

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers:

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation des travaux présentée comporte des coûts réalisés véridiques.

(Adoptée)

2019-05-06-19

7.2.8. Union des municipalités du Québec – Carrefour du capital humain – Offre de services

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Tremblay et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir les services de Carrefour du Capital humain de l'Union des municipalités du Québec dans le dossier de la négociation de la convention collective avec le Syndicat national des employés de la Ville de Richmond.

(Adoptée)

2019-05-06-20

7.2.9. Coopérative Niska – Politique familiale municipale – Offre de services

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers de retenir l'offre de services de la Coopérative Niska pour la confection de la Politique familiale municipale au montant de 12 060 \$, taxes en sus; que le directeur général adjoint soit autorisé à signer tous les documents donnant effet aux présentes.

(Adoptée)

7.3. Police, incendies et sécurité civile

7.3.1. Cour municipale de la MRC du Val-Saint-François – Constats d'infractions émis du 01-01-2019 au 31-03-2019 en vertu des règlements municipaux

Le directeur général dépose le rapport des constats émis en vertu de la réglementation municipale pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019 représentant 14 constats émis par la Sûreté du Québec, aucun par l'inspecteur municipal et aucun par la SPA/contrôleur canin.



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

8. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATION D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

2019-05-06-21

8.1. Centre de ski de fond Richmond-Melbourne – Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020 – Demande de lettre d'appui

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'appuyer la demande du Centre de ski de fond Richmond-Melbourne au Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020 pour l'achat d'un véhicule XUV John Deere de type côte-à-côte et l'agrandissement du garage. (Adoptée)

8.2. Maison des jeunes L'Initiative – Tournoi des mai(T)res de la région de Valcourt - Invitation

Le directeur dépose une lettre d'invitation de la Maison des jeunes pour un tournoi de golf qui aura lieu le 7 juin prochain.

8.3. École secondaire du Tournesol – Tournoi de golf - Invitation

Le directeur dépose une lettre d'invitation de l'École secondaire du Tournesol pour un tournoi de golf qui aura lieu le 1^{er} juin prochain.

2019-05-06-22

8.4. Comité de l'Expo des jeunes de Richmond Youth Fair – Expo des jeunes – Demande d'aide financière

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'accorder une contribution financière de 50 \$ au Comité de l'Expo des jeunes de Richmond Youth Fair pour la tenue de l'Expo des jeunes. (Adoptée)

2019-05-06-23

8.5. Table de concertation pour les aînés de la MRC du Val-Saint-François – Calendrier-bottin 2020 – Offre de publicité

IL EST proposé par la conseillère Bourbeau et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU unanimement par les conseillers de réserver un espace publicitaire, au coût de 175 \$, dans le calendrier-bottin 2020 préparé par la Table de concertation pour les aînés de la MRC du Val-Saint-François et distribué à 3 500 exemplaires. (Adoptée)

8.6. Paroisse Sainte-Bibiane – Vente annuelle de fleurs – Demande de commandite

Ce point est reporté à une prochaine assemblée.

2019-05-06-24

8.7. Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond – Souper des maires – Invitation

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU unanimement par les conseillers de réserver 5 billets au coût total de 210 \$ pour le souper des maires organisé par la Chambre de commerce et d'industrie de la région de Richmond qui aura lieu le 22 mai prochain. (Adoptée)

2019-05-06-25

8.8. M. Louis Carignan – Fête des voisins – Demande d'autorisation

CONSIDÉRANT l'intention de M. Louis Carignan, résident du 157, rue Dufferin, d'organiser une fête des voisins le dimanche 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT la demande de fermeture de la rue Dufferin, entre les rues Ball et Collège Sud, à ladite date entre 11 h et 16 h pour permettre la tenue de l'événement;



CONSIDÉRANT le sérieux des organisateurs et le niveau de préparation dudit événement;

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Lancaster et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'autoriser la tenue de la Fête des voisins le dimanche 23 juin prochain de même que la fermeture de la rue Dufferin, entre les rues Ball et du Collège Sud, entre 11 h et 16 h.
(Adoptée)

2019-05-06-26

8.9. Assemblée de fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane – Projet d'aménagement et de rénovation du rez-de-chaussée du presbytère pour Les Trésors du partage – Fonds de développement des territoires – Demande d'appui

IL EST proposé par la conseillère Varnier et appuyé par la conseillère Bourbeau et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'appuyer la demande de la Fabrique de la paroisse Sainte-Bibiane au Fonds de développement des territoires de la MRC dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants 2019-2020 consistant en l'aménagement et la rénovation du rez-de-chaussée du presbytère pour « Les Trésors du partage » en autant que la Fabrique obtienne les autorisations nécessaires de l'inspecteur municipal.
(Adoptée)

8.10. Sûreté du Québec – Événement Café - Invitation

Le directeur dépose une lettre d'invitation de la Sûreté du Québec pour l'événement « Café avec un policier » qui aura lieu le 14 mai prochain.

9. CORRESPONDANCES DIVERSES

9.1. Mme Caroline Mulroney, ministre des Affaires francophones – Maintien des services destinés aux francophones de l'Ontario

Le directeur dépose une lettre reçue de la ministre des Affaires francophones en Ontario, Mme Caroline Mulroney, relativement au maintien des services destinés aux francophones de ladite province.

10. ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES AU 31 MARS 2019

Le directeur général dépose le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales au 31 mars 2019.

2019-05-06-27

11. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Tremblay et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes au montant de 285 353,80 \$, tel qu'il appert au tableau préparé par Mme Donna Smith, en date du 2 mai 2019.
(Adoptée)

2019-05-06-28

12. FACTURES À ÊTRE APPROUVÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS (P.C.G.R.)

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les conseillers d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 81 663,26 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus.
(Adoptée)



Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond

6 MAI 2019

FACTURES A ETRE APPROUVEES PAR LE CONSEIL

		AVANT TAXES	APRES TAXES
CENTRE D'ART	SUBVENTION 2019 (EN 2 VERSEMENTS)	25,000.00	25,000.00
DENIS ASSELIN	INONDATION 13 AU 29 AVRIL 2019	7,020.00	7,020.00
LES ENTREPRISES MYRROY	BALAYAGE DES RUES	12,305.00	14,147.68
AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	ETALONNAGE SIX POSTES DE POMPAGE	5,560.00	6,392.61
CDTEC CALIBRATION	LOCALISATEUR DE CONDUIT SOUTERRAIN	4,535.00	5,214.12
CONTROLES ELECTRIQUES SSC INC.	AUTOMAT - FILTRATION	6,149.00	7,000.81
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	VERIFICATION 2018 (PROGRESSIVE)	10,000.00	11,497.50
FNX INNOV INC.	HON. PROFESSIONNELS - PRINCIPALE SUD	6,308.77	7,253.51
DYSON & ARMSTRONG	BIERE - TOURNOI OLDTIMERS & FOND. J. LEFEBVRE	4,785.49	5,502.11
GRAND TOTAL		81,663.26	89,097.34

13. AFFAIRES NOUVELLES

La conseillère Varnier adresse des félicitations aux membres de l'Organisation intermunicipale de sécurité civile pour la gestion du risque d'inondation qui est survenu entre les 19 et 22 avril 2019.

2019-05-06-29


14. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Lancaster et appuyé par la conseillère Varnier et RÉSOLU unanimement par les conseillers, à 20 h 20, que la présente assemblée soit levée.
(Adoptée)


Maire


Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants no. 707.


Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et
secrétaire-trésorier